

[Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper.]

G. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

[Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper.]

Le point de difficulté principal est apparu très clairement autour du contraste majeur que présente la commune : un territoire principalement rural, organisé autour d'un bourg, mais traversé par une infrastructure de transport supportant des trafics élevés et générant des nuisances non négligeables.

Les points à retenir sont présentés ci-dessous.

➤ Les éléments positifs :

- L'installation par l'exploitant ESCOTA de protections acoustiques le long de l'autoroute A 57. Les points noirs du bruit ont pour la plupart été pris en compte.
- Le financement de l'isolation de logements particulièrement exposés au bruit de l'autoroute. Ici aussi les points noirs du bruit sont en cours de résorption. De nouvelles mesures de ce type sont prévues suite à l'adoption du PPBE 2 du réseau national.
- La prise de conscience de la part de la commune et l'intégration de la nuisance sonore comme point fort dans la réflexion de l'aménagement du territoire. Des mesures de réduction de vitesse, rues en sens unique, places de stationnement aux abords du village, incitation aux déplacements doux ont été peu à peu mises en place.

⚡ Les éléments négatifs :

- La subsistance de secteurs affectés par l'autoroute A 57. Quelques habitations subissent encore des nuisances assez fortes mais ne sont pour autant pas éligibles au financement de l'isolation proposé dans le cadre du PPBE du réseau national.

➔ Les pistes de réflexion :

- Poursuivre les efforts pour diminuer la circulation du centre-bourg
- Inciter plus les habitants à l'utilisation des transports en commun
- Prévoir des aménagements de réduction de vitesse ou de limitation de la circulation sur les routes secondaires où la circulation est amenée à augmenter : route des Selves, route des Combes, RD258.

La réalisation de ce PPBE pourrait être l'occasion de mettre à la disposition des riverains une information claire et complète sur le sujet. Le riverain ne connaît pas toujours les moyens existants de lutte contre le bruit. L'agencement même des habitations est le point de départ d'un cadre de vie amélioré. De nouveaux matériaux très performants sont désormais sur le marché.

La mise à disposition de la présente étude, mais surtout des brochures et contacts précieux de l'ADEME, est une aide pour les personnes s'intéressant au sujet. La mairie doit se donner les moyens de répondre rapidement et efficacement à tout riverain cherchant à faire progresser la lutte contre les nuisances sonores. La présente étude aidera également les usagers à mieux comprendre donc mieux respecter les mesures de restriction et d'organisation mises en place au sein de la commune.

Beaucoup de riverains n'ont pas conscience qu'ils pourraient eux-mêmes améliorer leur quotidien, la municipalité doit profiter de ce type d'étude pour communiquer sur le sujet majeur qu'est devenue la lutte contre les nuisances sonores.